



**RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CERTIFICAT MEDICAL
(à joindre au dossier d'inscription)**

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) et sélections du diplôme mentionné ci-dessous.

Il doit dater de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables (TEP) et de moins d'un an à la date d'entrée en formation (article A212-35 et A212-36 du code du sport).

BPJEPS spécialité "éducateur sportif", mention "activités équestres".

(Arrêté du 31/10/2016 modifié portant création de la mention "activités équestres" du BPJEPS spécialité "éducateur sportif").
Exigences mentionnées par le diplôme > Annexe IV : présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des "activités équestres" datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

Je soussigné (e),, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Madame Monsieur

NOM

Prénom

Né (e) le

à

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication **à la pratique et à l'encadrement** des activités équestres.

Ce certificat médical est établi pour faire valoir ce que de droit et remis en main-propre à l'intéressé(e).

A, le

Cachet du médecin

Signature du médecin